



# L'État dans l'Allier

## Édito



Le 100<sup>ème</sup> emploi d'avenir du secteur non marchand vient d'être atteint dans l'Allier et les premiers contrats du secteur marchand ont été signés avec des entreprises à la fin du mois de mars. Le dispositif des contrats de génération est désormais opérationnel dans l'Allier. Tous les partenaires du service public de l'emploi, la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Pôle emploi, les missions locales et Cap Emploi sont mobilisés afin de mener ensemble la bataille pour l'emploi.

Les services de l'État poursuivent également leurs actions en faveur du redressement de l'économie. Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a été présenté à l'ensemble des organisations professionnelles départementales, les entreprises, les collectivités territoriales, les associations, lors de réunions organisées dans chaque arrondissement, afin de mobiliser tous les acteurs autour de cet enjeu.

L'Allier dispose d'un tissu industriel riche et varié avec un taux d'emploi dans ce secteur, représentant 17 % de la population active, supérieur à la moyenne (15 % au niveau national). L'exposition consacrée à ces entreprises à la préfecture de l'Allier, au cours de la semaine de l'industrie, a été l'occasion de mettre en valeur leurs activités souvent méconnues du public, et de présenter sur un même lieu, la diversité de ces filières industrielles.

Benoît Brocart, préfet de l'Allier

## Sommaire

- Édito ..... page 01
- Emploi ..... page 02
- Éducation ..... page 06
- Santé - Environnement ..... page 07
- Droits des femmes ..... page 08
- Dématérialisation  
Démarches en ligne ..... page 09
- Actualités ..... page 10

## Les emplois d'avenir : proposer des solutions d'emploi et des qualifications aux jeunes peu ou pas qualifiés



Ils sont destinés aux jeunes âgés 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) sans emploi soit :

- sans diplôme
- ou de niveau CAP, BEP, en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois
- ou jusqu'à niveau Bac + 3 à titre exceptionnel, pour les habitants des zones urbaines sensibles et des zones de revitalisation rurale, en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

Ils prennent la forme :

- de contrats à durée indéterminée
- de contrats à durée déterminée de trois ans ou d'un an renouvelable

Ce sont des contrats à temps plein (sauf exceptions) avec une formation et un suivi personnalisé professionnel avant, pendant et après.

Ils bénéficient d'une aide de l'État :

- Secteur non marchand  
→ taux de subvention du contrat par l'État : 75 % de la rémunération brute à hauteur du SMIC
- Secteur marchand (pour les entreprises appartenant à un secteur éligible défini par arrêté du préfet de la région Auvergne du 1er mars 2013)  
→ taux de subvention du contrat par l'État : 35 % de la rémunération brute à hauteur du SMIC

### Une mobilisation de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) assure la mise en œuvre et le suivi général du dispositif emplois d'avenir.

Pôle emploi met en relation les jeunes avec les organismes prescripteurs.

Les missions locales et Cap Emploi (pour les jeunes en situation de handicap) sont les prescripteurs uniques des emplois d'avenir.

### Secteur non marchand : 545 contrats emploi d'avenir prévus dans l'Allier en 2013



Séance de signature à la mission locale en présence du préfet de région le 18 février 2013

Sur les 1764 emplois d'avenir dans le secteur non marchand répartis sur la région Auvergne, l'enveloppe de l'Allier s'élève à 545 emplois pour 2013.

Début avril, 108 contrats ont déjà été signés dans le département, 73 sont en cours de recrutement et 169 intentions d'embauches ont été recensées, soit un total de 350.

Plus de la moitié de l'objectif fixé pourrait ainsi être atteint dans les prochains mois.

### Secteur marchand : les premiers contrats

253 emplois d'avenir dans le secteur marchand sont prévus pour la région Auvergne.

Les premières conventions d'engagement ont été signées le 20 mars dernier à la préfecture avec les sociétés ITM LAI Base Intermarché à Avermes et Intersig à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Les cinq contrats d'avenir des jeunes recrutés dans la filière logistique de la société ITM Intermarché ont été signés le 5 avril 2013 et parrainés par Benoît BROCARD, préfet de l'Allier.

Un contrat a été signé à Montluçon le 4 avril 2013 avec la société AFNB Installation.



Signature des premières conventions du secteur marchand le 20 mars 2013

## Le contrat de génération, un triple objectif :

- soutenir l'intégration durable des jeunes à l'emploi,
- favoriser le maintien dans l'emploi des seniors,
- faciliter la transmission des savoirs et de l'expérience entre générations



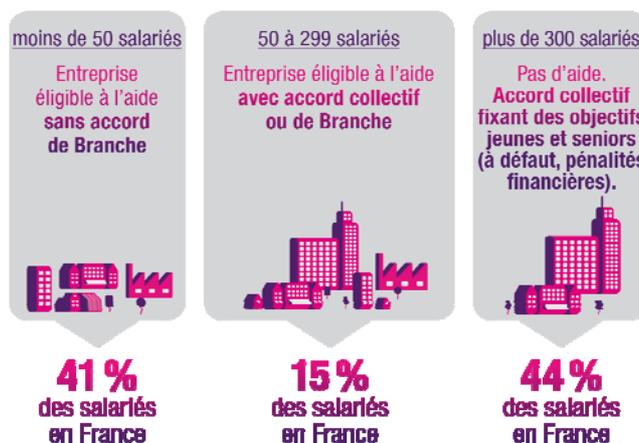
contrat de génération  
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Issu d'un accord interprofessionnel, le contrat de génération apporte une réponse innovante, efficace et précise aux problèmes de la précarité, du chômage des jeunes et du faible taux d'emploi des seniors. Il a été conçu pour s'adapter à la réalité de chaque entreprise.

Parce que c'est l'alliance des générations qui fera la force de l'économie et de la société française, le contrat de génération permet d'associer l'expérience d'un salarié senior à la motivation d'un jeune qui recherche un emploi en embauchant ce jeune tout en maintenant le senior en activité.

### Sont concernés :

- les jeunes de moins de 26 ans (ou moins de 30 ans pour les travailleurs handicapés) quel que soit le niveau de qualification
- les seniors de 57 ans et plus maintenus en emploi (ou à partir de 55 ans s'ils sont nouvellement recrutés ou reconnus travailleurs handicapés)
- tous les employeurs de droit privé
- les établissements publics à caractère industriel et commercial de 300 salariés et plus (ils doivent négocier un accord collectif fixant les objectifs jeunes et seniors)
- les employeurs publics sont exclus du dispositif, c'est-à-dire l'Etat, les collectivités territoriales ou encore les établissements publics administratifs.



Une obligation de négocier dans les entreprises d'au moins 300 salariés ou appartenant à un groupe de cette taille. En l'absence d'accord, l'entreprise doit déposer auprès de la DIRECCTE un plan d'action. Dans tous les cas, un diagnostic doit être établi au préalable. A défaut d'initiative de la part de l'entreprise, une pénalité sera prononcée par l'autorité administrative.

### Une aide de 4 000 euros par an accessible à 99,5 % des entreprises (moins de 300 salariés)

La demande d'aide est déposée auprès de Pôle Emploi qui en assure le versement.

L'aide de l'Etat est de 4 000 euros par an : 2 000 euros pour l'embauche d'un jeune et 2 000 euros pour le maintien dans l'emploi ou l'embauche d'un senior.

Elle représente donc 12 000 euros sur trois ans pour les entreprises de moins de 300 salariés éligibles à cette aide.

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, l'aide s'applique pour les embauches réalisées à compter du 1er janvier 2013.



Le premier contrat de génération de la région Auvergne a été signé dans l'Allier à l'entreprise Actinov-Arpegy de SAINT YORRE le mercredi 27 mars 2013.

Pour en savoir plus : [www.contrat-generation.gouv.fr](http://www.contrat-generation.gouv.fr)



## Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a été présenté par le Gouvernement le 6 novembre 2012. Il a pour objectif de restaurer la compétitivité, de redresser l'industrie et de retrouver la croissance et l'emploi.

Le Pacte de compétitivité comporte huit leviers de compétitivité répartis en 35 mesures concrètes et chiffrées.

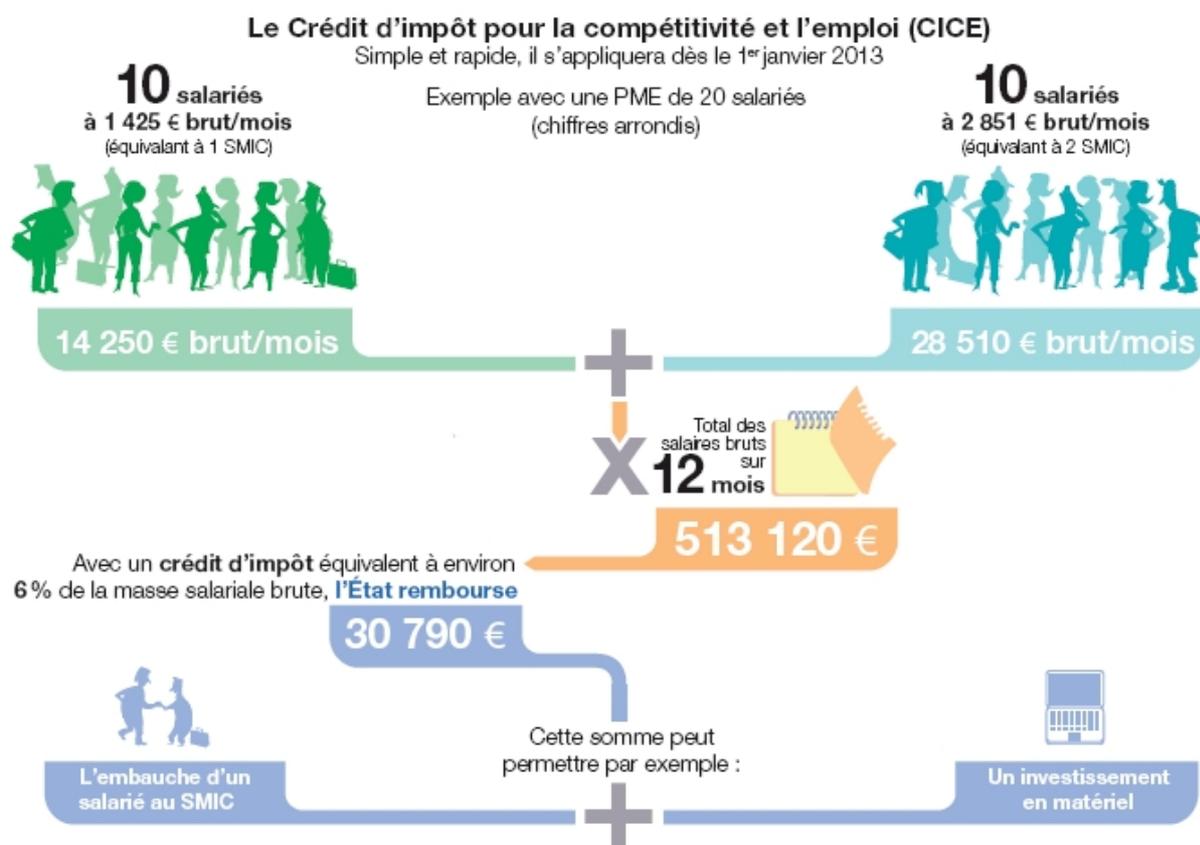
### Ses dispositifs phares :

#### Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Le CICE est entré en vigueur le 1er janvier 2013. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises (investissement, recherche, innovation, formation, reconstitution de fonds de roulement...) et l'allègement de leurs coûts. Il prend la forme d'un crédit d'impôt portant sur l'ensemble des rémunérations versées aux salariés au cours d'une année civile et n'excédant pas 2,5 fois le SMIC. Le taux du crédit d'impôt sera de 4 % pour les rémunérations versées en 2013 puis de 6 % à compter de 2014.

L'objectif national est d'alléger le coût du travail pour les entreprises de 20 milliards d'euros par an.

Dès 2013, les PME qui le demanderont pourront en bénéficier sous forme d'avance de trésorerie. Un dispositif de préfinancement sera mis en place, reposant à la fois sur OSEO, filiale de la Banque Publique d'Investissement, et sur les banques privées. Concrètement les PME évalueront leur montant prévisionnel de CICE en début d'année et pourront ainsi faire une demande de financement, directement auprès d'OSEO ou auprès de leur banque. En fin d'année civile, la banque privée ou OSEO se verront rembourser la créance auprès de l'administration fiscale. Pour les petits montants, afin de faciliter l'accès des très petites entreprises (TPE) au dispositif, un fonds de trésorerie spécifique sera mis en place.



Le site internet [www.ma-competitivite.com](http://www.ma-competitivite.com) propose un simulateur de calcul du CICE.



## La Banque Publique d'Investissement (BPI) :

La Banque Publique d'Investissement est un groupe public au service du financement, du développement des entreprises et de leur expansion composée de services et d'établissements financiers :

- le groupe caisse des dépôts et consignations (CDC entreprises) et le fonds stratégiques d'investissement (FSI) pour les investissements en fonds propres dans les entreprises
- OSÉO pour le financement de l'innovation, le cofinancement bancaire et la garantie de prêts



Elle a pour objectifs d'offrir aux entreprises, en priorité aux très petites entreprises (TPE), aux petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de tailles intermédiaires (ETI), un service de financement de proximité et de conseils.

Elle intervient sous plusieurs formes par exemple :

- le financement de l'innovation avec le lancement du Prêt Pour l'Innovation (PPI) qui finance l'industrialisation et la commercialisation des innovations, le Crédit d'Impôts Recherche (CIR) pour les dépenses d'innovation des PME
- la garantie publique de trésorerie de 500 M € pour les TPE et PME, le cofinancement de prêts bancaires, le préfinancement du crédit impôt compétitivité emploi (CICE)
- l'investissement en fonds propres
- le soutien à l'export

La capacité d'intervention globale de la BPI est de 42 milliards d'euros sur 5 ans.

## Dans l'Allier, l'État active la mobilisation autour du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Au cours du mois de mars 2013, Benoît BROCARD, préfet de l'Allier, a présidé, dans chaque arrondissement, en partenariat avec le président du conseil général, le président du comité d'expansion économique et les présidents des chambres de commerce et d'industrie, des réunions de présentation des principales mesures du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Près de 200 personnes ont assisté à ces réunions qui ont eu lieu le 18 mars à Vichy, le 19 mars à Montluçon et le 25 mars 2013 à Moulins. L'ordre du jour était le suivant :

- le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)
- la banque publique d'investissement
- les mesures en faveur de l'emploi.

## Lancement de la plateforme d'appui aux mutations économiques par Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes et porte-parole du Gouvernement



Le 26 avril 2013, Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes et porte-parole du Gouvernement, en déplacement dans l'Allier, a présidé la réunion de lancement de la plateforme d'appui aux mutations économiques.

L'Allier fait partie de ces 13 territoires sélectionnés pour expérimenter un nouvel outil au service de l'emploi : la plateforme d'appui aux mutations économiques.

Il s'agit d'organiser un guichet unique, rassemblant pour le département, l'ensemble des acteurs économiques de la formation et de l'emploi, les collectivités territoriales, le réseau des experts comptable, au service du développement des petites et moyennes entreprises (PME) pour répondre à leurs besoins de compétences.

Placée sous l'autorité de l'État, elle a vocation à délivrer une offre de service intégrée autour de deux objectifs principaux :

- permettre aux TPE/PME de mieux anticiper les évolutions économiques pour s'y adapter et avoir toujours un temps d'avance
- sécuriser les parcours professionnels des salariés par l'adaptation de leurs compétences ou la préparation de leur reconversion, en évitant qu'ils passent par une période de chômage.

Diverses actions pourront être menées : actions d'appui aux stratégies ressources humaines et industrielles, mise en place d'actions de formation en direction des chefs d'entreprises, accompagnement de l'entreprise à l'export et à l'innovation.



## Les nouveaux rythmes scolaires

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale prépare pour la rentrée scolaire prochaine la mise en place de la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

L'objectif de la réforme est d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite, d'articuler au mieux les différentes activités proposées aux élèves au cours de la journée en visant la complémentarité.

Cette réforme dans l'intérêt des élèves correspond aux principales préconisations des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant.

Cette réforme des rythmes scolaires rapproche la France de ses voisins européens.



	Nombre de jours de classe sur l'année	Nombre de jours de classe par semaine	Nombre d'heures de classe par semaine
<b>France</b>	<b>144 → 180</b>	<b>4 → 5</b>	<b>24 h</b>
Finlande	190	5	19 h
Royaume-Uni	190	5	21 à 25 h
Allemagne	208	5 ou 6	15 à 20 h

Favoriser la réussite de l'élève par une réduction du temps d'enseignement quotidien et un meilleur équilibre hebdomadaire :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire réparties sur 9 demi-journées
- une durée maximale de 5h30 par jour
- une durée maximale de 3h30 par demi-journée
- une pause méridienne d'1h30 minimum
- des activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints obligatoires (1h/semaine)

Renforcer la place de l'école au sein du territoire en associant dans le cadre du projet éducatif territorial l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation :

- 3 heures par semaine d'activités éducatives, sportives et culturelles, facultatives.

L'organisation du temps scolaire fait l'objet d'une large concertation locale.

Un comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires est mis en place. Y participent tous les services, usagers et partenaires concernés par la mise en place de la réforme : les services déconcentrés de l'Etat, notamment la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, les collectivités locales telles que le Conseil Général et les communes représentées par l'association des Maires et l'association des Maires Ruraux, les organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, les fédérations représentatives des parents d'élèves, la ligue de l'Enseignement, les Délégués Départementaux de l'Education Nationale et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré.

Les 238 communes qui ont une école ont eu jusqu'au 31 mars 2013 pour demander le report des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014.

L'année scolaire 2013-2014 verra la coexistence de deux types d'organisation du temps scolaire sur 4 jours et sur 4,5 jours.



## La lutte contre les déserts médicaux

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, a souhaité lancer une concertation sur le Pacte territoire santé pour lutter contre les déserts médicaux.

Dans l'Allier un débat public s'est tenu le 15 février 2013 à Montmarault, animé par le professeur Doly, président de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie et le Dr Valois, président de la conférence de territoire de l'Allier.

Les 3 objectifs du plan déclinés en 12 engagements ont été présentés par la délégation territoriale de l'ARS :

- **Objectif 1 - Changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins :** faire évoluer la médecine et donner aux jeunes médecins l'envie de s'installer.
- **Objectif 2 - Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé :** permettre aux professionnels de santé de travailler ensemble.
- **Objectif 3 - Investir dans les territoires isolés :** apporter une réponse médicale de proximité.

Des échanges avec le public constitué d'élus, de professionnels de santé, de représentants d'établissements sanitaires et médico-sociaux, d'associations, d'usagers, venus nombreux (200 personnes), ont permis de recueillir des propositions pour la mise en œuvre des mesures figurant dans le plan et de rechercher dans une démarche prospective de nouvelles réponses plus adaptées à l'évolution des pratiques. De nombreux thèmes ont été abordés : l'organisation de l'offre de premier recours, l'accès aux soins, les nouvelles modalités d'intervention et le maillage du territoire, l'approche pluri-professionnelle, les filières de formation, l'offre de stages, la politique d'accueil et l'aménagement du territoire.



Débat public à Montmarault le 15 février 2013

Cette démarche de concertation a été menée en Auvergne sur chacun des quatre départements. Un forum sur le site internet de l'ARS a également été ouvert pour permettre à chacun de s'exprimer. L'ensemble des contributions recueilli en Auvergne, sera transmis à Mme la ministre.



## La continuité écologique des cours d'eau

La libre circulation des poissons migrateurs est un enjeu majeur pour les prochaines années.

La mise en œuvre de cet objectif passe par le recensement, sur les cours d'eau, de l'ensemble des ouvrages qui font obstacle et par la réalisation de travaux tels que la construction d'une passe à poissons, l'arasement partiel d'un barrage ou l'effacement complet de l'ouvrage.

Deux listes de cours d'eau sur lesquels la continuité écologique doit être préservée et/ou rétablie dans les 5 ans ont été arrêtées par le Préfet de bassin en juillet 2012.



Source : ONEMA

Sur le département de l'Allier, plusieurs cours d'eau sont concernés : la Sioule, la Besbre, le Sichon, l'Aumance...

Sur ces cours d'eau, l'action de l'Etat vise à impulser des démarches collectives afin de définir des programmes de travaux de restauration de la continuité (arasement ou équipement de barrages) en mobilisant au mieux les aides publiques.



Source : ONEMA



# Droits des femmes

## "Le 8 mars, c'est toute l'année dans l'Allier " : Journée internationale des droits des femmes

Dans le cadre du 8 mars 2013, la Préfecture de l'Allier, notamment la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et le Conseil Général ont fédéré des acteurs bourbonnais autour d'un programme varié où la parité homme-femme tient une place importante.

Benoît BROCARD, préfet de l'Allier, a inauguré cette journée dans la cour vitrée de la préfecture en présence de la vice-présidente du Conseil Général, de la Déléguée aux droits des femmes et de la trentaine de structures partenaires, en présentant les expositions de diverses associations et les actions tout au long de la journée.



### ZOOM sur le projet du Centre Social de Lurcy-Lévis :



La chargée de mission départementale sur cette thématique, en adéquation avec le projet ministériel, " L'égalité, pour nous, c'est toute l'année ", a pu valoriser le projet du Centre social de Lurcy-Lévis auprès de la ministre Des droits des femmes et du Président de la République le 7 mars dernier à la Villette pour la soirée de lancement de l'opération " Le 8 mars c'est toute l'année ", voulue par Najat Vallaud-Belkacem.

Ainsi le projet choisi : "Les femmes prennent l'air" était une action festive mais non moins importante. Cette initiative a permis à 20 femmes du hameau de Bloux (Lurcy-Lévis) de s'absenter deux jours pour découvrir Paris et aux hommes de gérer les enfants et le foyer durant ces deux jours.

Ces 20 femmes ont raconté, non sans humour, leur expérience : elles ont choisi de laisser pendant deux jours leurs hommes seuls s'occuper de tout à la maison, affichant sur des T-shirt blancs leur slogan :

## " Prêtes à tout, mais à part égale ! "



Ainsi, cette action a permis de mettre en évidence le fait qu'en 2013, des femmes ne s'autorisent toujours pas à sortir et à s'absenter facilement de leur foyer mais également à des habitant-e-s d'un petit village de l'Allier d'avoir la parole, "dans la cour des grands".



# Dématérialisation - Démarches en ligne

## TelePAC : simplifier la vie des agriculteurs

Telepac a été mis en place en 2005 à l'initiative du Ministère en charge de l'Agriculture pour permettre aux agriculteurs de déposer leurs demandes d'aides de la Politique Agricole Commune par internet.

**telepac**

TelePAC offre aux agriculteurs un gain de temps considérable. Plus rapide, plus simple, plus sûr, le service est accessible 24h/24, 7j/7, sur [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr). Chaque compte est entièrement sécurisé. D'une année sur l'autre, certaines données enregistrées ne nécessitent plus qu'une actualisation. À tout moment, jusqu'à la clôture des dossiers, l'utilisateur peut modifier sa déclaration, et pour plus de fiabilité, le logiciel vérifie les saisies. Résultat : un risque d'erreur divisé par 6.

Dans l'Allier, grâce à un partenariat entre services de l'État et organismes de services, le taux de télédéclaration des dossiers de demande est passé de 20 % en 2010 à 58 % en 2012, joutant ainsi la moyenne nationale. L'effort continue en 2013 pour maintenir le rythme et offrir de meilleurs services aux agriculteurs du département.

## La dématérialisation de la chaîne comptable et financière dans l'Allier

Initiée par la DGFIP en partenariat avec l'ADM 03 et l'Agence Technique Départementale, la dématérialisation des pièces comptables et justificatives dans le secteur public local ayant pour objet la facilitation et l'optimisation des échanges entre les comptables et les ordonnateurs, est sur la bonne voie !

A ce jour, 15 collectivités se sont d'ores et déjà engagées dans ce nouveau processus auquel, toutes les collectivités devront avoir adhéré au 31 décembre 2014, date ultime de passage au nouveau protocole informatique d'échange (PES V2).

Une cellule spécifique a été mise en place au sein des services de la DDFIP de l'Allier qui a pour mission de piloter la démarche au plan départemental et d'accompagner les collectivités dans les différentes étapes de ce chantier d'envergure.

**Contact DDFIP** : Philippe COMMERÇON (04 70 35 12 34 - [philippe.commercon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:philippe.commercon@dgfip.finances.gouv.fr))

## La pré-plainte en ligne une déclaration simple et innovante, un gain de temps et un accueil privilégié.

Depuis le 4 mars dernier, le service de pré-plainte en ligne [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) est opérationnel dans l'Allier. Ce télé-service permet



désormais à toute victime d'effectuer une déclaration par internet de n'importe quel endroit (lieu de vacances par exemple) pour certains faits : les atteintes aux biens (vols, dégradations ou destruction de bien privés, escroqueries ou abus de confiance...) et lorsque que l'auteur de l'infraction est inconnu.

L'utilisateur est contacté dans les 24 heures ouvrées, par courriel ou par téléphone, par le service qu'il a désigné (commissariat ou unité de gendarmerie), afin de prendre rendez-vous pour la signature de la plainte. Celle-ci doit intervenir dans les 30 jours suivant la déclaration de pré-plainte en ligne.

## Le compte personnel des démarches en ligne :



Certaines démarches liées à l'immatriculation des véhicules peuvent être effectuées en ligne :

- procéder au changement d'adresse sur la carte grise
- demander un certificat de situation administrative du véhicule (ex certificat de non-gage)
- pré-renseigner en ligne les informations nécessaires à la ré-immatriculation d'un véhicule à son nom avec émission d'un bon d'opération à présenter en préfecture avec l'ensemble des pièces nécessaires
- pré-renseigner les formulaires de déclaration de perte et de demande de renouvellement de certificat d'immatriculation
- avoir un suivi en ligne de la production et de l'acheminement du titre.



## La semaine de l'industrie dans l'Allier : une exposition consacrée aux entreprises du département



A l'occasion de la troisième édition de la semaine de l'industrie du 18 au 24 mars 2013, plus de 42 actions ont été recensées dans l'Allier. Des visites d'entreprises, des conférences et des expositions ont été organisées afin de faire découvrir au grand public, et en particulier aux jeunes et demandeurs d'emploi, la diversité des entreprises et les métiers de l'industrie.

Pour la première fois dans le département, une exposition consacrée aux entreprises industrielles a été organisée à la préfecture de l'Allier du 18 au 22 mars 2013. Tous les secteurs d'activités étaient représentés (métallurgie, automobile, électronique, plasturgie, chimie, cosmétique et agro-alimentaire). Provenant des trois bassins d'emplois de Moulins, Montluçon et Vichy, les 21 entreprises exposantes, représentant au total un effectif de 5 000 salariés, ont présenté leurs produits et l'activité de leur entreprise au public. Le lycée Jean Monnet d'Yzeure tenait un stand pour promouvoir les métiers des filières industrielles.



Toute la semaine, des visites guidées de l'exposition ont été proposées aux établissements scolaires et aux demandeurs d'emplois dans le cadre du partenariat instauré avec l'éducation nationale, les missions locales et pôle emploi.

Les entreprises présentes sur les stands et les chargés de mission de la chambre de commerce et d'industrie de Moulins-Vichy et du comité d'expansion économique de l'Allier ont permis aux 300 visiteurs de découvrir le secteur industriel du département.

## Le prix de l'innovation pour l'entreprise Viatémis de Saint-Victor



Remise du prix par Mme Vallaud-Belkacem

Lors de sa venue dans le département de l'Allier le 26 avril dernier, Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes et porte-parole du Gouvernement, a remis le prix OSEO régional de l'innovation industrielle à l'entreprise Viatémis de Saint-Victor. L'entreprise, spécialisée depuis 70 ans dans la fabrication de coupe-batteries pour véhicule, figure parmi les leaders mondiaux dans ce domaine.

Avec le soutien du ministère du redressement productif, le prix OSEO de l'innovation industrielle récompense les PME industrielles pour la qualité de leurs projets en termes d'innovation mais aussi d'investissement et de développement à l'international.

## Alerte Commerce 03



Signature du protocole

Pour faire face aux actes de délinquance commis envers les commerçants du département, Benoît Brocart, préfet de l'Allier, Jean-Michel Chavarochette, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Moulins-Vichy et Jean-Pierre Lhospitalier, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Montluçon-Gannat ont signé, le lundi 18 février 2013, le protocole "Alerte commerces 03" en présence des forces de police et de gendarmerie et des représentants des commerçants.



**- L'État dans l'Allier - Mai 2013 -**  
Directeur de publication : Benoît Brocart, préfet de l'Allier  
Rédactrice en chef : Sandra Guthleben, directrice de cabinet  
Comité de rédaction : services de l'État (DDFIP, DDCSP, DDT, DSDEN, ARS, UT DIRECCTE, UT DREAL, Gendarmerie, Police, SDIS)  
Conception-réalisation-photos : préfecture de l'Allier, bureau de la communication interministérielle - services de l'État